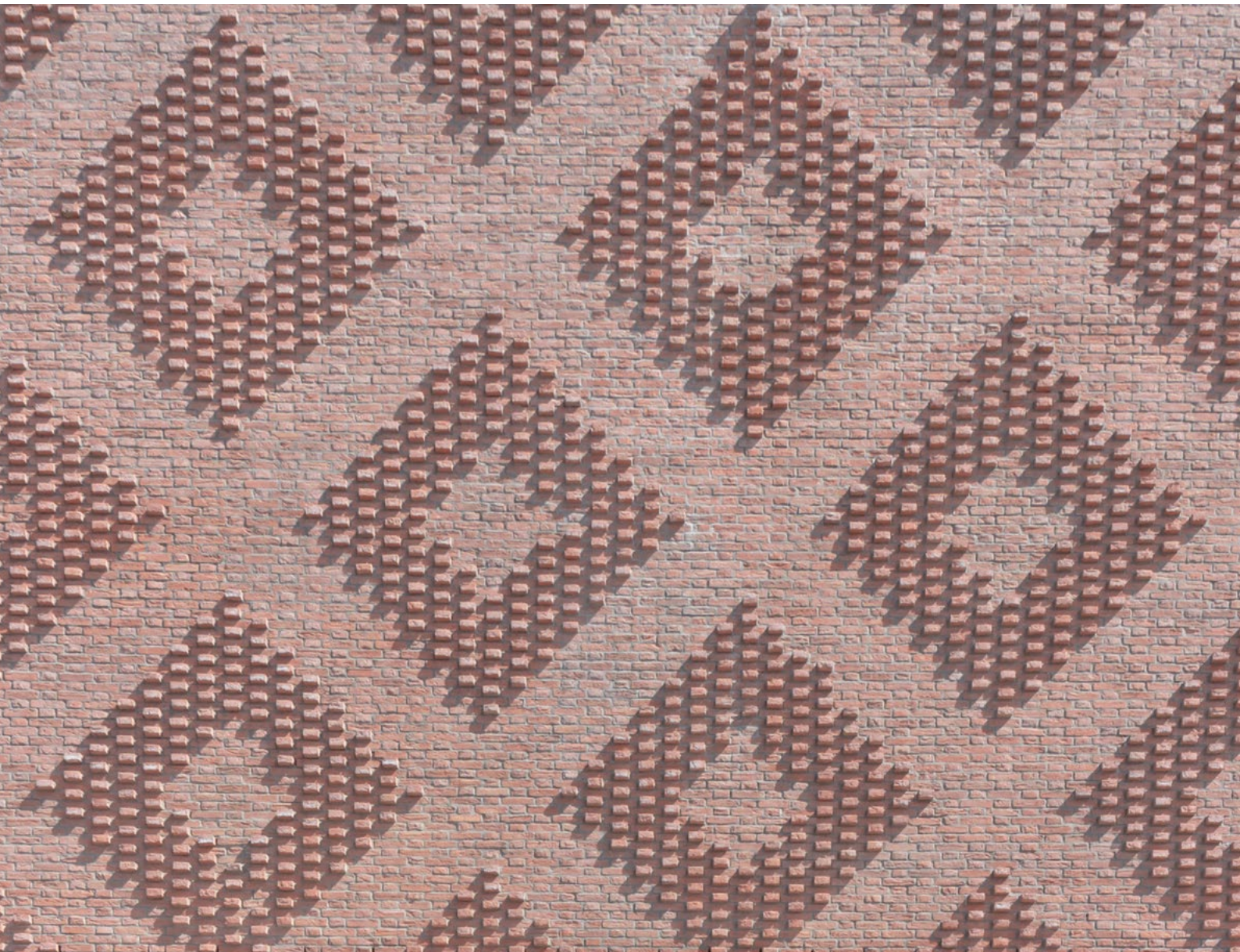




TERRE CUITE ET CONSTRUCTION



La brique fait le grand écart

La brique fait le grand écart	1
Habitation à Stavelot	
<i>crahayjamaigne architectes</i>	2
“De Sibbe” - Centre d’accompagnement pour enfants à Malines	
<i>atelier MA+P</i>	4
Centre culturel à Puurs-Sint-Amands	
<i>PLUSOFFICE architects</i>	6
Résidence services à Wondelgem	
<i>Bontinck Architecture and Engineering</i>	8
Logements sociaux locatifs à Ostende	
<i>Korth Tielens architecten</i>	10
Maison de vacances à Alveringem	
<i>SILO - architectuuratelier</i>	12
Technique	14
Différentes exigences “techniques” pour différents “types” de projets	
Fabricants belges de briques et de tuiles	16



TERRE CUITE ET CONSTRUCTION est la revue trimestrielle
éditée par la Fédération Belge de la Brique.
Pour plus d’informations, n’hésitez pas à nous contacter.

ABONNEMENT ET REDACTION Laurie Dufourni

EDITEUR RESPONSABLE Kristin Aerts

www.brique.be · info@brique.be

ADRESSE Rue des Chartreux, 19 bte 19 · 1000 Bruxelles

TÉL. 02 511 25 81

RÉALISATION L.capitan

**SI CE N’EST DÉJÀ FAIT, COMMUNIQUEZ-NOUS
L’ADRESSE E-MAIL À LAQUELLE VOUS SOUHAITEZ
RECEVOIR NOS PUBLICATIONS DIGITALES.**

Suivez-nous sur les réseaux sociaux :



www.facebook.com/baksteenbrique



www.instagram.com/baksteenbrique



www.pinterest.com/baksteenbrique



www.linkedin.com/company/baksteenbrique



La brique fait le grand écart

Telle une gymnaste ou une heptathlonienne qui pratique des disciplines très diverses, la brique, elle aussi, est une véritable championne de la performance dans des types de projets très variés.

Tant au niveau de l'échelle du projet, du programme, du style architectural, ... la brique permet toujours de trouver la combinaison technique - esthétique optimale. Et ce, qu'il s'agisse de construction neuve, de transformation ou encore de rénovation.

Ce nouveau numéro de Terre Cuite et Construction souhaite ainsi mettre à l'honneur la grande polyvalence de la brique de parement. Des projets à destination de toutes catégories d'âges. Des réalisations en milieu urbain ou rural. Des bâtiments à vocation sociale, culturelle, résidentielle, d'accueil, ... La brique, grâce à ses innombrables possibilités d'applications, parvient à faire le grand écart entre tous ces projets pourtant si différents.



Habitation à Stavelot

crahayjamaigne architectes

La forte déclivité du terrain et le cadre exceptionnel ont été des éléments-clés de la conception de cette maison située à Stavelot. Depuis la rue, une promenade se dessine naturellement dans le parc, en suivant le chemin tracé par les dalles gazon. Cette fluidité crée une transition entre l'environnement boisé et une architecture aux lignes bien marquées.

Si l'habitation affirme son caractère de monolithe en maçonnerie, sa volumétrie épurée rend sa présence dans le site non ostentatoire. Les architectes ont ainsi contrebalancé l'effet de massivité du bâtiment grâce à de grands vitrages, des fenêtres en retrait, des maçonneries ajourées et des détails techniques aussi fins et intégrés que possible.

L'entrée par le sas vitré, au niveau bas du terrain, se veut une invitation à découvrir cette maison. Par le dégagement autour de l'entrée et du car-port, le bâtiment semble en lévitation sur la parcelle.

La brique est apparue comme le matériau le plus approprié pour des raisons techniques, esthétiques, budgétaires, de durabilité, ... La teinte des briques se marie à l'environnement végétal. Les joints aléatoires de l'appareillage sauvage de cette maçonnerie collée renforcent l'effet monolithique recherché par les architectes. Par ailleurs, choisir la brique permettait de n'avoir qu'un seul matériau et de l'exploiter sous toutes ses facettes : en maçonnerie, en claustra, en recouvrement de plafond du car-port, pour les retours et seuils de fenêtre et enfin, en pavage pour la terrasse.

La terrasse, en contact avec le vaste séjour, crée la jonction entre l'habitation et le jardin. Elle est abritée des regards par des murets réalisés en claustra, apportant jeux de lumière et légèreté.

Un monolithe en brique déposé dans un écrin vert ... voici l'essence même de cette habitation résumée en quelques mots.

www.crahayjamaigne.com



“De Sibbe” prévoit la construction phasée d’un centre d’accompagnement pour une quinzaine de jeunes en situation familiale problématique. La parcelle contenait à l’origine deux volumes : un garage et une ancienne maison de médecin qui abritait le centre. Vu le manque d’espace et de fonctionnalité, il était urgent de réaliser une nouvelle construction plus appropriée, à condition que la maison existante puisse continuer de fonctionner durant la première phase du chantier.

Le point de départ le plus important de ce projet était la volonté de traduire de manière durable le programme d’exigences très détaillé en une architecture flexible et une construction phasée. Dans un premier temps, il a été décidé d’implanter un volume principal dans le prolongement de la maison voisine et par la suite, de relier deux volumes secondaires au centre de la parcelle. Cela crée une configuration intime et conviviale, faisant référence à la typologie classique de la ferme carrée avec cour, qui en termes d’échelle et de forme, correspond aux habitations de la rue.

Il était primordial de créer un cadre de vie confortable, sécurisé et convivial où les enfants pourraient se développer, se détendre, s’amuser en groupe ou s’isoler. Le projet a réussi à ce que le vaste programme, les relations fonctionnelles requises et toutes les normes et règles d’application, de la sécurité incendie aux soins, se traduisent en ce qui ressemble à un foyer “normal”, sans présenter le caractère typique d’une institution.

Une attention particulière a été accordée à la lumière naturelle dans toutes les pièces, aux choix des matériaux et couleurs adaptés aux enfants : des tons bleus et verts à l’intérieur, du projet d’intégration artistique et des zones sanitaires jusqu’à l’intérieur du mobilier ; des teintes terre cuite pour les façades et tous les accessoires (zinc pigmenté, briques et ardoises de toiture), enduit de quartz en remplacement de l’enduit ou de la pierre calcaire, ...

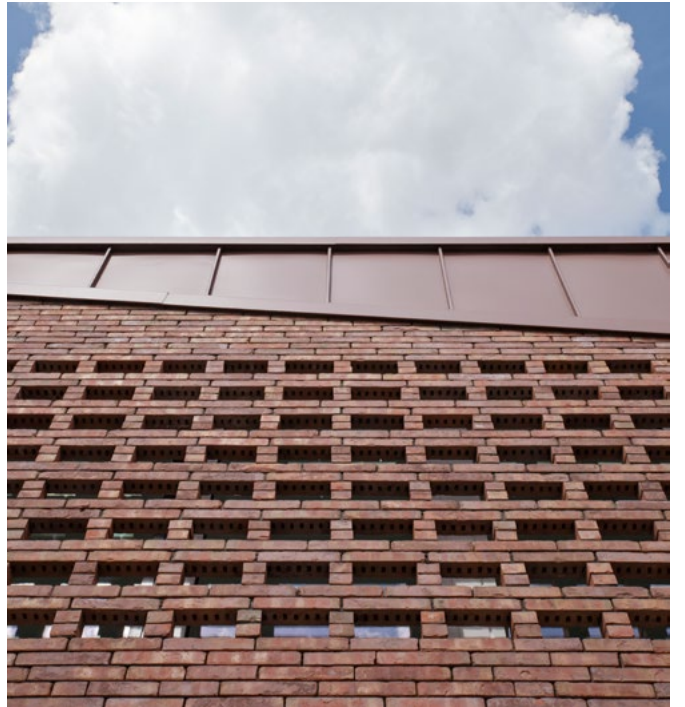
La volumétrie dynamique avec les faîtes de toit décalés, le pli dans la façade côté rue et la liaison en pente entre la maison principale et le volume récréatif offrent une interprétation à la fois moderne et intemporelle d’une ferme carrée avec cour.



“De Sibbe” - Centre d’accompagnement pour enfants à Malines atelier MA+P

Des détails inattendus et des combinaisons de matériaux garantissent que vivre et travailler à “De Sibbe” surprend et intrigue, mais offre surtout un environnement de vie positif, optimiste et sécurisant pour les enfants. Les architectes ont joué avec diverses maçonneries en claustra dans les façades pour filtrer les vues, assurer l’intimité ou masquer les escaliers de secours, tout en offrant des vues sur le jardin depuis les zones de circulation. Le forum extérieur fournit non seulement une façade fonctionnelle à l’espace de jeux en sous-sol, mais forme également un espace extérieur passionnant qui sert de cinéma, de salle de jeux, de salle de théâtre et de connexion physique avec le jardin situé plus haut. Malgré la spécificité du programme, une flexibilité maximale est donnée au plan (avec des cloisons légères et des structures porteuses selon un maillage logique) afin qu’au fil du temps, les besoins évolutifs puissent être intégrés dans le contexte de ce bâtiment.

www.a-map.be





Centre culturel à Puurs-Sint-Amunds

PLUSOFFICE architects

Plusoffice architects a conçu un centre culturel rénové dans une ancienne cour du centre de Puurs-Sint-Amunds. Le centre culturel Binder existant comprenait plusieurs bâtiments développés au fil des années pour former un enchevêtrement complexe. Conformément au plan directeur "De Tuinen van Puurs", les architectes ont épuré le site et n'ont conservé que les bâtiments présentant un intérêt. Une nouvelle série de volumes a été ajoutée : une salle de théâtre, une salle polyvalente, des cuisines pédagogiques, un espace d'exposition et un espace central.

Ces bâtiments anciens et nouveaux sont reliés par une grande plaque de toit. Cette plaque recouvre un espace intermédiaire entre le passage public et le centre culturel. Cet espace forme un nouveau support pouvant servir de foyer, de lieu de rencontre, d'espace d'exposition, d'espace de réception... bref, un lieu qui accueille la vie culturelle animée de Puurs-Sint-Amunds. La toiture est soutenue entre le nouveau et l'ancien bâtiment par une série d'objets ayant chacun leur propre destination et leur matérialisation : sanitaires, mur d'exposition, ascenseur du théâtre, escalier du théâtre, portes d'entrée et colonnade.

Dans l'espace public à côté du centre culturel, un passage pour piétons et cyclistes avec un jardin assure une circulation claire et un passage plus fluide au travers de l'îlot. La zone de déchargement du matériel et des décors, souvent cachée dans d'autres centres culturels, occupera

une place de choix au niveau du passage. Ici, la frontière entre intérieur et extérieur devient floue. Ici, on peut ressentir et expérimenter les activités culturelles de Puurs-Sint-Amunds.

Au milieu des bâtiments existants, la nouvelle grande salle de théâtre prend place au-dessus de l'espace polyvalent. Ces deux espaces sont complètement isolés acoustiquement. La brique a été choisie pour la façade de la salle de théâtre afin de garantir une intégration parfaite du bâtiment aux constructions existantes, principalement le Sint Jans-Berchmanscollege, un bâtiment scolaire d'architecture classique en brique.

Le motif en forme de losange de la façade s'inspire de la décoration traditionnelle des anciennes façades du village. Cela ajoute un élément unique et caractéristique au bâtiment, le distinguant des bâtiments environnants et soulignant en même temps sa fonction publique. La combinaison d'une façade classique en brique avec des éléments décoratifs crée un pont entre passé et présent, faisant du théâtre un lien avec la riche histoire du village.

www.plusoffice.eu



Résidence services à Wondelgem

Bontinck Architecture and Engineering

La parcelle à bâtir comprend deux terrains adjacents regroupés par le maître d'ouvrage. Par le passé, ces terrains formaient le parc du "Château de Morek" et sont donc caractérisés par quelques arbres remarquables. Il faut noter que seul l'arrière du "Château de Morek", divisé en deux parties, fait partie du projet ; la partie avant du château n'est quant à elle par concernée. La préservation maximale des arbres existants a été le point de départ de la conception. L'emplacement des trois nouveaux bâtiments a été déterminé en concertation avec un arboriculteur, le service des espaces verts, l'urbanisme et les pompiers. Outre les arbres et groupes d'arbres les plus emblématiques, une importante végétalisation a été conservée sur le site. Les trois volumes dialoguent clairement avec le site, si bien qu'ils semblent presque se nicher dans leur environnement. La végétation existante apporte indéniablement une valeur ajoutée au nouveau projet.

L'accès est assuré par un sentier qui relie les différents bâtiments mais également la Morekstraat et la Winkelstraat. Cet accès fonctionnel (accès pompiers, services divers) s'apparente à une épine dorsale le long de laquelle se situent les entrées des différents bâtiments. Par ailleurs, ce sentier crée une séparation claire entre les différents éléments du site, d'une part le château et d'autre part les entités nouvellement aménagées. Le château dispose aussi d'un nouvel accès par l'arrière.

Les spacieuses entrées couvertes des différentes entités résidentielles reçoivent toujours le même traitement. Les zones d'entrée sont aménagées par des espaces communs qui se prolongent en espaces extérieurs couverts. Les blocs résidentiels recevront un nom et seront accompagnés d'un abri à vélos pour les visiteurs ainsi que d'un banc à l'extérieur.

La voiture n'est pas autorisée sur le site. Le stationnement des visiteurs sera concentré le long de l'entrée de la Morekstraat, où se trouve également l'entrée du parking.

Alors que le parc a été construit autour du château selon une mise en scène théâtrale et une approche frontale, les nouveaux volumes semblent soigneusement découpés dans la masse verte. C'est pourquoi il a été décidé de ne pas adopter le langage architectural du château, mais plutôt de rendre visible le processus de formation des volumes. Il en résulte des façades avec une certaine tectonique. Les contraintes du processus de conception créent de subtiles lignes de fracture et des découpes dans la volumétrie.

La matérialisation vise l'intégration dans les massifs verts dans lesquels les volumes sont "découpés". Les façades en briques nuancées brunes affichent une texture vive et nette qui s'insère entre les hauts troncs d'arbres et absorbe l'ombre. Les façades en brique sont subtilement divisées par des accents en aluminium. Ce bardage en aluminium, ainsi que les vitrages, reflètent la végétation environnante. Le mouvement d'emboîtement des volumes est ainsi renforcé.

www.bontinck.biz



Logements sociaux locatifs à Ostende

Korth Tielens architecten



Dans un quartier résidentiel d'Ostende, près de la côte, se trouve l'immeuble résidentiel "De Boeg" comprenant dix-neuf appartements sociaux locatifs à destination de personnes âgées. On y respire la mer du Nord, avec ses maçonneries en brique gris-vert insérées dans des encadrements en béton lavé. La couleur de la brique de parement s'accorde à merveille et forme un bel ensemble. De plus, le pavage est conçu pour s'agencer parfaitement avec une brique de pavage de la même couleur.

Le bâtiment trapézoïdal est entouré d'espace; des vues s'ouvrent depuis les rues voisines. L'immeuble "De Boeg" s'intègre avec fluidité dans le paysage urbain et occupe, grâce à sa forme caractéristique, sa propre place dans le quartier : solide et clair vers le boulevard Elisabeth, plus fin et modeste vers le quartier résidentiel de la Golvenstraat.

L'emplacement du bâtiment, sa forme compacte et l'utilisation de matériaux robustes ont abouti à un bâtiment durable et presque climatiquement neutre, utilisant relativement peu de technologies.

Sur le côté sud plus large du trapèze, sont aménagés les espaces de vie spacieux et lumineux avec de grands balcons loggias. Le côté nord abrite les zones de circulation. Les chambres sont situées aux angles. La vaste entrée commune est conçue comme un lieu de rencontre pour les résidents, avec des sièges et des fenêtres sur la rue pour optimiser le contact avec l'extérieur. Dans les logements, les balcons du côté sud et les fenêtres des autres façades qui s'étendent jusqu'à l'étage et disposent de balcons à la française, assurent également le contact avec l'extérieur. Le bâtiment se veut donc à la fois robuste et intimiste.

www.korthtielens.nl



Maison de vacances à Alveringem

SILO - architectuuratelier



Un ancien bungalow à Alveringem a fait l'objet d'une transformation en maison de vacances. Outre les démolitions et extensions, un relooking total a été opéré.

A l'origine, la maison disposait d'un plan en carré et d'une toiture pyramidale. Au fil du temps, des volumes "parasites" (garage et petite annexe à l'arrière) étaient venus se greffer. Leur état structurel ne permettait pas leur maintien. Ainsi, seule la structure du volume de base a été conservée et agrandie pour reformer un plan en carré, sur les traces des anciennes annexes.

Le propriétaire, entrepreneur en gros œuvre, souhaitait épurer, agrandir et profiter de cette rénovation pour jouer avec les maçonneries de parement. Aucun rythme spécifique mais plutôt un jeu de surfaces alignées sur les portes, les fenêtres et la forme de la toiture. La combinaison de trois appareillages rend cela possible : appareillage en empilement, en pose verticale, sauvage.

Le choix s'est porté sur une brique rustique qui s'intègre bien dans cette région des Polders, tout en étant mise en œuvre de façon moderne et ludique.

Le toit a également été transformé en toiture papillon ; ce qui donne un aspect très 70's à cette maison de vacances. Cette configuration permet d'avoir une plus grande hauteur dans le séjour situé à l'arrière, et dès lors plus de lumière naturelle. Le débordement du toit sert de pare-soleil et crée une entrée latérale couverte. L'auvent peut rester fin et élégant grâce à une pose de l'isolation de toiture qui débute plus en retrait.

SILO - architectuuratelier a suivi une trame de 9 carrés (3x3) pour délimiter les espaces intérieurs : une partie de l'habitation dédiée aux 3 chambres du côté rue, une zone technique centrale et un espace de vie ouvert côté jardin.

Une maison de vacances confortable, unique dans son genre qui ose un mélange de styles !

www.silo-architectuur.be



Différentes exigences “techniques” pour différents “types” de projets

Comme le démontrent les différents projets de ce numéro de la revue, la brique reste numéro un en termes d'applicabilité dans divers types de bâtiments.

Dans cet article technique, nous essayons de fournir une vue générale de la manière dont les différents types de bâtiments sont abordés dans les différentes normes et réglementations.

Plus précisément, pour les exigences dans les domaines incendie, acoustique et performance énergétique aux niveaux national, régional et communal... sans toutefois être exhaustif.

Incendie

Fédéral

Les prescriptions communes en matière de sécurité incendie en Belgique, pour **toutes les catégories de bâtiments quelle que soit leur destination**, sont déterminées dans les normes fédérales de base ; l'Arrêté royal du 7 juillet 1994 fixant les normes de base en matière de prévention contre l'incendie et l'explosion, auxquelles les bâtiments doivent satisfaire. En fait, il ne s'agit pas de normes mais de lois qui sont donc contraignantes. (Voir aussi TCC 179, 3-2022)

Ces normes de base s'appliquent à tous les **nouveaux bâtiments et extensions** de bâtiments existants et ne s'appliquent **pas** aux bâtiments existants ni aux **maisons unifamiliales** et aux **immeubles bas** d'une superficie $\leq 100 \text{ m}^2$ et de 2 étages maximum. Selon la date de dépôt de la demande de permis de construire, un bâtiment est considéré comme existant ou non.

L'arrêté royal du 7 juillet 1994 fixe les conditions minimales auxquelles doivent répondre la conception, la construction et l'aménagement des bâtiments.

Dans les 7 annexes techniques de l'AR, on retrouve les types de bâtiments suivants : Annexe 2 et Annexe 2/1 : **Bâtiments bas** ; Annexe 3 et Annexe 3/1 : **Bâtiments moyens** ; Annexe 4 et Annexe 4/1 : **Bâtiments élevés** ; Annexe 6 : **Bâtiments industriels** ; Annexe 7 : **Dispositions communes**.

On peut retrouver l'AR et les modifications via ce lien :

[Interprétation - Arrêté royal du 7 juillet 1994 - Modifications de l'AR du 20 mai 2022 | Civiele Veiligheid](#)

Réglementation régionale

Par ailleurs, les différentes communautés et régions peuvent compléter ces réglementations de base par leurs propres réglementations, pour lesquelles elles sont compétentes. La Communauté flamande a par exemple développé une réglementation spécifique pour les “établissements de soins pour personnes âgées”. Celle-ci complète l'arrêté royal “Normes de base “ par des exigences supplémentaires spécifiques. La liste complète est disponible sur le site suivant :

[Prescriptions - Fireforum](#)

Local

Il convient de noter que les autorités locales (bourgmestre ou pompiers) peuvent imposer des exigences supplémentaires. Il est donc nécessaire de toujours s'informer à ce sujet.

Acoustique

Critères de performances dans la norme belge en matière d'acoustique (voir aussi TCC 180, 4-2022).

NBN S 01-400-1: 2022 “Critères acoustiques pour les immeubles d'habitation “

En juillet 2022, la nouvelle édition de la norme belge NBN S 01-400-1 avec des critères acoustiques pour les **nouveaux bâtiments résidentiels** a été publiée. Celle-ci remplace la version de 2008. La révision de la norme découle de la nécessité de mieux adapter les exigences acoustiques à l'évolution de la charge sonore (tant à l'intérieur qu'à l'extérieur), à la part croissante des méthodes de construction légères et aux attentes actuelles en matière de qualité acoustique.

Un aperçu des autres nouveautés peut être trouvé dans le dossier Buildwise 2022-02.08.

Les solutions qui répondent aux nouvelles exigences en matière d'isolation contre les bruits aériens et de contact pour les différents niveaux de performance sont disponibles sous la forme de concepts de construction prêts à l'emploi dans la NIT 281 récemment publiée.

Les critères de cette norme s'appliquent comme règles de bonne pratique pour les **immeubles d'habitation** pour lesquels la demande de permis d'urbanisme a été déposée après le 1er janvier 2023.

NBN S 01-400-2: 2012 “ Critères acoustiques pour les bâtiments scolaires”
Cette norme est entrée en vigueur début 2013. La norme détermine les exigences auxquelles doivent répondre **les bâtiments scolaires neufs et parachevés** en termes d’isolation contre les bruits aériens et de contact, d’isolation des façades, de bruit des équipements techniques et de contrôle de la réverbération dans des locaux spécifiques.

prNBN S 01-400-3 “ Critères acoustiques pour les bâtiments non-résidentiels “
Le comité de normalisation “Acoustique” (NBNE 126) travaille actuellement à la troisième partie de cette série de normes, destinée aux bâtiments non-résidentiels.

Performance énergétique

En Belgique, les régions sont compétentes pour transposer la directive européenne sur la performance énergétique des bâtiments (EPBD : Energy Performance of Buildings Directive : plus d’informations à ce sujet dans un des prochains numéros).

Région flamande

En Flandre, les nouvelles constructions ou rénovations qui nécessitent un permis ou une déclaration d’urbanisme doivent répondre à certaines normes de performance énergétique. Ces normes sont appelées exigences EPB (PEB), EPB signifiant “ EnergiePrestatie en Binnenklimaat”. La plupart des bâtiments en Flandre doivent atteindre un niveau minimum en termes d’isolation, d’efficacité énergétique ou de performance énergétique et de ventilation.

Les exigences PEB ne sont pas les mêmes pour tous les bâtiments. Les exigences PEB applicables à un projet de construction dépendent de :

- La **destination du bâtiment** (Des exigences différentes s’appliquent à une maison, à un bureau, une école, au secteur horeca, à un magasin, à un hôpital, à un bâtiment industriel, à une entreprise agricole, ...)
- La **nature des travaux** (construction neuve ou assimilée, rénovation simple, rénovation énergétique lourde)
- La **date de la demande de permis ou déclaration d’urbanisme**

Les différentes exigences font la distinction entre **résidentiel, non-résidentiel et industriel**.

Plus d’infos sur les exigences :

[Energieprestatieregelgeving voor nieuwbouw en renovatie \(EPB\) | Vlaanderen.be](#)

Région wallonne

En Région wallonne, la réglementation sur la performance énergétique des bâtiments s’applique à **tous les bâtiments** (sauf exceptions explicitement prévues par la réglementation), pour tous les travaux de construction, de reconstruction et de transformation nécessitant une autorisation.

Les règles PEB à respecter (exigences, procédures, méthode de calcul) dépendent de la date de dépôt de la demande de permis de construire.

La procédure à suivre dépend de :

- La **nature des travaux** : construction neuve, rénovation (simple - lourde), changement d’affectation
- La **destination** : résidentielle, non-résidentielle, industrielle

Plus d’infos sur les exigences : [La réglementation wallonne - PEB - Site énergie du Service public de Wallonie](#)

Région de Bruxelles-Capitale

Le volet “Travaux PEB” du règlement PEB en Région de Bruxelles-Capitale prévoit une série d’exigences PEB qui doivent être respectées lors de la construction ou de la rénovation. Les exigences PEB applicables dépendent de :

- La **nature des travaux**
- La **destination**
- La **date de la demande de permis**

Sous les destinations PEB, on distingue “Unité PEB résidentielle”, “Unité PEB non-résidentielle”, “Unité PEB partie commune” et “Unité PEB autre”.

Au titre de nature des travaux, on distingue “Unité PEB neuve”, “Unité PEB assimilée à une unité PEB neuve”, “Unité PEB fortement rénovée”, “Unité EPB simplement rénovée” et “cas particulier : projets hybrides”.

Plus d’infos sur la réglementation : [Réglementation sur la performance énergétique des bâtiments \(PEB\) | Professionnel - Bruxelles Environnement](#)

Conclusion

Pour les différents acteurs de la construction, notamment pour les concepteurs, c’est un véritable défi sportif que de trouver le chemin vers les différents “critères d’exigences” pour les différents types de bâtiments. Heureusement, en Belgique, nous pouvons nous appuyer sur les “codes de bonnes pratiques” et cela inclut les “Notes d’Informations Techniques, NIT” et les “Spécifications Techniques - Technische Specificaties STS”, qui donnent une image complète au niveau national.

Sources

Architectura

Buildwise-Dossier 2022-02.08

STS 22-3 : Maçonneries pour bâtiments bas - Caractéristiques thermiques, Isolation acoustique, Résistance au feu et Etanchéité à l’air
CSTC contact mars-avril 2022

[Energieprestatieregelgeving voor nieuwbouw en renovatie \(EPB\) | Vlaanderen.be](#)

[La réglementation wallonne - PEB - Site énergie du Service public de Wallonie](#)

[Réglementation sur la Performance Énergétique des Bâtiments - Bruxelles Environnement](#)

Fabricants belges de briques et de tuiles

Briques pour maçonnerie ordinaire:

O : briques pleines pour maçonnerie ordinaire

P : briques perforées pour maçonnerie ordinaire

L : briques perforées à tesson allégé

Briques de parement:

E : briques de façade étirées

M : briques faites à la main et briques moulées à la presse

A : autres sortes (briques de parement traditionnelles et «rustiques» comme les briques de campagne, etc.)

Autres produits:

H : hourdis

T : tuiles

S : briques de pavage

PI : plaquettes

Pour plus de détails sur la gamme de produits de chaque firme, il est conseillé de s'adresser directement à l'entreprise;

Flandre Orientale

• Steenbakkerij HOVE

Lindendreef 101
9400 Ninove
Tel. (054) 33 26 67
Fax (054) 32 82 38
www.steenbakkerijhove.be
info@steenbakkerijhove.be
(O-M-A)

• Steenfabriek VANDE MOORTEL

Scheldekant 5
9700 Oudenaarde
Tel. (055) 33 55 66
Fax (055) 33 55 70
www.vandemoortel.be
info@vandemoortel.be
(M-S-PI)

Flandre Occidentale

• Wienerberger - divisie KORTEMARK

Hoogledestraat 92
8610 Kortemark
Tel. (051) 57 57 00
Fax (051) 57 57 02
www.wienerberger.be
info@wienerberger.be
(O-P-L-E-M)

• Wienerberger - divisie ZONNEBEKE

leperstraat 186
8980 Zonnebeke
Tel. (051) 78 80 60
Fax (051) 77 10 38
www.wienerberger.be
info@wienerberger.be
(O-P-L-E)

• DUMOULIN Bricks

Moorseelsesteenweg 239
8800 Roeselare
Tel. (056) 50 98 71
Fax (056) 50 41 92
www.dumoulinbricks.be
info@dumoulinbricks.be
(O-P-E)

• WIENERBERGER

Kapel ter Bede 121
8500 Kortrijk
Tel. (056) 24 96 35
Fax (056) 51 92 75
www.wienerberger.be
info@wienerberger.be
(O-P-L-E-M-A-T-S-PI)

Limbourg

• Joseph Bricks

Leemkuilstraat 12
3630 Maasmechelen
www.josephbricks.com
hello@josephbricks.com
(M)

• Steenfabrieken VANDERSANDEN

Slakweidestraat 35
3630 Maasmechelen
Tel. (089) 30 50 42
www.vandersandengroup.be
info@vandersandengroup.be
(PI)

• Wienerberger - divisie LANAKEN

2de Carabinierslaan 145
3620 Veldwezelt-Lanaken
Tel. (089) 71 51 38
Fax (089) 72 28 80
www.wienerberger.be
info@wienerberger.be
(M)

• NELISSEN Steenfabrieken

Kiezelweg 458-460
3620 Lanaken (Kesselt)
Tel. (012) 45 10 26
Fax (012) 45 53 89
www.nelissen.be
info@nelissen.be
(M-PI)

• Wienerberger - divisie MAASEIK

Venlosesteenweg 70
3680 Maaseik
Tel. (089) 56 40 38
Fax (089) 56 81 83
www.wienerberger.be
info@wienerberger.be
(M-A)

• Steenfabrieken VANDERSANDEN

Riemstersteenweg 300
3740 Spouwen
Tel. (089) 51 01 40
Fax (089) 49 28 45
www.vandersandengroup.be
info@vandersandengroup.be
(M-S-PI)

• Steenfabrieken

VANDERSANDEN
Nijverheidslaan 11
3650 Lanklaar
Tel. (089) 79 02 50
Fax (089) 75 41 90
www.vandersandengroup.be
info@vandersandengroup.be
(M-S-PI)

• Steenbakkerijen VAN MEMBRUGGEN

Dorpsstraat 17
3770 Riemst
Tel. (012) 23 30 28
www.steenbakkerijen-van-membruggen.be
info@steenbakkerijen-van-membruggen.be
(A)

Anvers

• Wienerberger - divisie RUMST

Nieuwstraat 44
2840 Rumst
Tel. (03) 880 15 20
Fax (03) 844 28 11
www.wienerberger.be
info@wienerberger.be
(P-L)

• Swenden

Nieuwstraat 2
2840 Rumst
Tel. (03) 844 22 22
Fax (03) 844 38 02

• DESTA

Heerle 11
2322 Minderhout (Hoogstraten)
Tel. (03) 315 70 99
Fax (03) 315 81 48
www.desta.be
mail@desta.be
(E-S-PI)

• Steenbakkerij FLOREN

Vaartkant Rechts 4
2960 St.-Lenaarts
Tel. (03) 313 81 98
Fax (03) 313 71 56
www.floren.be
info@floren.be
(O-E-PI)

• Wienerberger - divisie NOVA

Steenbakkersdam 36
2340 Beerse
Tel. (014) 61 10 99
Fax (014) 61 04 32
www.wienerberger.be
info@wienerberger.be
(P-L)

• Wienerberger - divisie BEERSE

Absheide 28
2340 Beerse
Tel. (014) 61 19 75
Fax (014) 61 22 33
www.wienerberger.be
info@wienerberger.be
(M-PI)

• Wienerberger - divisie QUIRIJNEN

Sint Jobbaan 58
2390 Westmalle
Tel. (03) 311 51 12
Fax (03) 311 62 56
www.wienerberger.be
info@wienerberger.be
(O-P-L-E)

Hainaut

• Wienerberger - divisie PERUWELZ

Rue de l'Europe, 11
7600 Péruwelz
Tel. (069) 77 97 10
Fax (069) 77 97 11
www.wienerberger.be
info@wienerberger.be
(M)

• Briqueterie de PLOEGSTEERT 'Barry'

Grand route 533
7534 Barry
Tel. (069) 53 26 00
Fax (069) 53 26 09
www.ploegsteert.com
info@ploegsteert.com
(E-P-PI)

• Briqueterie de PLOEGSTEERT

Rue du Touquet 228
7782 Ploegsteert
Tel. (056) 56 56 56
Fax (056) 56 55 01
www.ploegsteert.com
info@ploegsteert.com
(P-L-H)



Pour recevoir cette revue en Français,
contactez-nous au 02 511 25 81